



# Bordering the academy : comment la frontière de Damoclès empêche de travailler sur la Palestine ?

Clémence Lehec

Haute École de Travail Social, HES-SO Genève, 1205 Genève, Suisse

**Correspondence:** Clémence Lehec (clemence.lehec@hesge.ch)

Received: 17 June 2025 – Revised: 7 November 2025 – Accepted: 19 November 2025 – Published: 26 January 2026

**Résumé.** As the author carried out a research project on the question of borders in Palestine at the end of the 2010 decade, she offers a retrospective of her experience in the form of commented narrative reconstructions. Through this process, the author describes and analyzes the processes of silenciation and the obstacles encountered in conducting research on Palestine. The author first examines the physical entry to the study territory, to show how this moment involved a negotiation between ethics and lies. In addition to the classic considerations surrounding access to the field, this example will then reveal the institutional obstacles to the deployment of research that the author had to face, involving strong pressure from her peers and institutional disengagement. Finally, the author takes a look back to the formulation of the concept of « border of Damocles » to describe the experience of borders that cross the Palestinian space and the bodies that inhabit it. She proposes to apply this concept to academic space itself. In so doing, the author intends to raise questions about what is and what is not legitimate within the academic space, drawing a line between legitimate and illegitimate debate and reflecting on the power relations that act as structural brakes on the production of knowledge.

## 1 Introduction

La guerre à Gaza et les manifestations de soutien des étudiant·es qui se sont développées, notamment en Suisse, au printemps 2024 semblent avoir ouvert de nouveaux espaces de débats au sein des institutions de formation supérieure. Ils ont également permis de révéler des lignes de tensions et de fractures déjà présentes au sein de la communauté académique. Le présent article propose de remonter le temps pour examiner les difficultés institutionnelles que j'ai rencontrées à la fin de la décennie 2010, lorsque je réalisais mon travail de recherche doctorale dans les Territoires palestiniens occupés, en étant rattachée à des universités françaises et suisses (ce dernier a pris la forme d'un mémoire de thèse (Lehec, 2019), qui a été publié (Lehec, 2020), et d'un film documentaire co-réalisé (Lehec et Abu Laban, 2019)). Ce travail a été mené entre 2014 et 2019 avec cinq séjours de terrain qui se sont déroulés entre 2015 et 2017.

Le présent texte se fonde sur des reconstitutions narratives mettant en scène des situations de travail rencontrées lorsque j'étais au terrain (Labussière et Aldhuy, 2012) et dans le cadre académique. Ces dernières ont été sélectionnées, mises

en narration *a posteriori*, puis commentées au sein de cet article, en tant qu'elles sont révélatrices d'un contexte politique qui a largement imprégné, entravé, voire tenté d'empêcher les recherches que j'étais en train de mener. Elles auraient pu être largement déclinées, notamment en ce qui concerne les situations liées au choix des mots. Je parle en l'occurrence dans ma thèse d'une « géopolitique sémantique » (Lehec, 2019 :72), sachant par ailleurs que nommer les espaces n'a rien de neutre, ce que Joseph Massad formule ainsi : « Naming, therefore, functions as locating in history, as temporalizing, and, ultimately, as asserting power as colonial domination or as anticolonial resistance » (Massad, 2000 :312). Les situations narrées ont été sélectionnées pour leur caractère emblématique afin de donner à voir la façon dont les obstacles se matérialisent au fur et à mesure de la production de la connaissance.

Dans la partie deux, j'exposerai la manière dont le mensonge est paradoxalement devenu un positionnement éthique pour l'accès au terrain. Ceci me conduira à expliciter dans la troisième partie les conséquences de ce choix en termes de responsabilité juridique et de soutien institutionnel. Je dé-

taillerai ensuite les raisons pour lesquelles j'ai pratiqué un boycott académique des institutions israéliennes et les conséquences que cela a eu sur la diffusion et l'invisibilisation de mon travail. Enfin, dans une cinquième partie, je définirai ce qu'est la « frontière de Damoclès » : cette notion, forgée dans ma thèse, permettant en effet une relecture et une mise en perspective des limites de l'espace académique qui partitionnent le savoir dit légitime et illégitime.

## 2 Quand mentir devient éthique : « What is the purpose of your stay ? »

*J'ai 22 ans, les cheveux très courts, peroxydés. Les épaules nues, je descends de l'avion. Juste après le passage de la douane, j'enfilerai à nouveau ma chemise comme j'ai appris à le faire lors de mes précédents séjours. J'avance en direction du guichet, j'ai pris le soin de choisir la file qui me permettra d'être contrôlée par un homme – la légende raconte que les femmes sont plus sévères. J'avance mon passeport français et pose nonchalamment le dos de mon téléphone en évidence. Sur la coque : un sticker kitsch offert par une amie présentant l'enfant Jésus en extase.*

*La voix commence les questions :  
What is the purpose of your stay ?*

*Holidays*

*Where are you going to stay ?*

*Jerusalem*

*When is your flight back ?*

*On the 30th of April*

*Do you have any relatives or friends here ?*

*A few Israeli friends*

*What are their names ?*

*I start giving a few names*

*You were already there last year, why are you coming back ?*

*Holidays, I love this place*

*What is your father's name ?*

*\*\*\*\*\**

*What is your mother's name ?*

*\*\*\*\*\**

*Where were you born ?*

*\*\*\*\*\**

*Where ?*

*A small town in France*

*What is the purpose of your stay ?*

*Holidays*

*...*

La procédure veut que la demande de visa se fasse à la sortie de l'avion, lors de l'entrée sur le territoire : il est délivré après un entretien plus ou moins long (pouvant aller dans mon cas de quelques minutes à six heures). Lors de ces entretiens, je décide délibérément de mentir aux autorités israéliennes en charge de fournir les précieux sésames. J'avais commencé à le faire lorsque, étudiante en Master, mes professeur :es m'avaient mise en garde sur la difficulté d'ac-

céder à cet espace, m'enjoignant<sup>1</sup> de renoncer à ce choix de travailler sur que l'on qualifiait alors d'espace « israélo-palestinien », expression qui maintient dans la langue même l'illusion d'une égalité des termes. Au début de ma thèse de doctorat, mon directeur et ma directrice de recherche m'ont informée sur la possibilité d'une interdiction d'entrée sur le territoire pouvant survenir à tout moment, en me présentant le cas d'une doctorante et d'un professeur de géographie en poste dans une autre université européenne. Il est communément admis par la communauté des chercheur :es (et plus largement des voyageurs :euses) que l'arbitraire des contrôles de sécurité israéliens peut frapper indistinctement. Dès le départ, la question de l'accès au terrain est formulée comme un risque qui est sans cesse renouvelé, celui de voir la porte se refermer (première occurrence de ce que j'ai appelé la « frontière de Damoclès », que j'expliquerai dans la dernière partie de cet article). Pour faire face à cette éventualité, j'ai petit à petit construit une stratégie reposant sur une performance de touriste et non de chercheur au moment du passage des contrôles.

Je ne suis pas la seule dans ce cas, il s'agit d'ailleurs de l'une des premières discussions que l'on a entre chercheur :es travaillant dans cet espace, le réflexe étant de partager nos récits de la traversée de cette frontière. Vincent Romani, professeur de science politique, exprime la complexité d'accéder à cet espace et d'y mener des recherches. Rappelant que les services de sécurité israéliens se saisissent souvent des ordinateurs, disques durs ou encore des carnets de terrain lorsque les chercheur :es quittent le territoire<sup>2</sup>, il relate sa propre expérience en ces termes :

il faut donc prendre soin de cacher son statut et ses recherches, comprendre la logique raciste des interrogatoires de « sécurité », construire un récit cohérent et rassurant – c'est-à-dire montrant que je n'avais jamais mis les pieds en Territoire occupé ni rencontré un « Arabe », bref, s'abriter du soupçon de « terroriste ». (Romani, 2016 :59)

1. Conseil qui peut être qualifié d'injonction paradoxale dans un contexte universitaire où les épistémologies critiques n'avaient pas établi leur légitimité et où le rapport « au terrain » s'inscrivait dans l'héritage colonial de la discipline. Construit comme un rite initiatique, la pratique de terrain se déployait alors sous la double contrainte (Calbérac, 2010) : celle de la nécessité à laquelle il convient de faire face seul :e, sans y avoir été formé :e afin de « gagner » le statut de géographe. La valeur symbolique attribuée étant proportionnellement croissante à l'éloignement (géographique, culturel, etc.) et à la difficulté présumée, il n'est pas étonnant que le terrain devienne alors un objet transitionnel (Volvey, 2012).

2. J'ai pour ma part utilisé la valise diplomatique lors de mon premier séjour de terrain alors que j'étais en stage au Centre de recherche français de Jérusalem pour ne pas risquer une saisie de mes données de recherche. Par la suite, j'ai utilisé des sauvegardes numériques et des envois postaux pour certains documents.

Cette construction d'un récit est contraire à ce qui est normalement attendu, à savoir l'honnêteté des chercheur·es sur les objectifs de leurs voyages. La performance du mensonge n'est pourtant pas rare pour ceux et celles travaillant dans des contextes réputés « sensibles ». Ainsi l'historien Sylvain Venayre rapporte-t-il, à la suite d'un voyage de recherche collectif organisé en Afrique du Sud en 2017 :

À l'initiative d'Anne-Laure et de Myriam – qui tentent de m'expliquer pourquoi –, nous demeurons plutôt évasifs quant à notre statut. Tantôt nous disons être des touristes travaillant en France dans le domaine de la culture, tantôt des universitaires en vacances, préparant éventuellement une future mission d'étude (Venayre, 2017 :44).

Il détaille le paradoxe entre le fait de se présenter comme touristes auprès des autorités, tout en étant envoyé officiellement en mission de recherche par des institutions françaises :

Nous prenons possession de nos chambres. Elles seront payées, de même que le trajet en avion, par l'université, qui considère qu'une mission en Afrique du Sud revient à 138 euros par individu et par jour, à quoi s'ajoutent les frais de transport. [...] Ces sept ordres de missions justifient notre présence si loin de chez nous. Mais, à la douane de l'aéroport, ce sont bien sept visas de tourisme que nous avons présentés (Venayre, 2017 :1).

Cette pratique largement répandue ne fait pas toujours l'objet d'un questionnement et d'une thématisation scientifique. Pour ma part, je considère ma pratique du mensonge comme éthique dans la mesure où il s'agit de rendre possible l'accès à l'espace d'étude. Le caractère éthique de la posture est lié au fait que les personnes à qui le mensonge s'adresse ne sont pas celles qui participent à la recherche. Ainsi, pour que la posture puisse être qualifiée d'éthique, il ne s'agit pas de s'abstenir de tout mensonge, dès lors que celui-ci constitue une condition de possibilité de la recherche, mais bien plutôt de savoir à qui l'on ment, pourquoi et de garantir aux personnes participantes à la recherche la transparence et l'honnêteté de la démarche, jusque dans l'utilisation et la diffusion ultérieure des résultats. C'est l'une des raisons qui m'ont d'ailleurs encouragée à collaborer dans la réalisation du film documentaire (Lehec et Abu Laban, 2019) qui fait partie de mon rendu doctoral, et à co-signer l'objet produit avec Tamara Abu Laban, une cinéaste palestinienne avec qui j'ai partagé pleinement l'auctorité, et donc le pouvoir sur les connaissances et les données produites (Abu Laban et Lehec, 2025).

Ce premier franchissement d'une frontière étatique correspond également à un autre franchissement, que je vais détailler dans la partie suivante.

### 3 Franchir les frontières : responsabilités et conséquences

*J'entre dans le bureau du professeur qui m'a convoquée en tant que membre de la Commission d'éthique et de déontologie de l'une de mes universités de rattachement. Je suis la seule doctorante de mon unité qui sera convoquée pour une discussion sur le sujet. Nous sommes au printemps 2016, peu de temps après le meurtre de Giulio Regeni, citoyen italien, survenu en Égypte alors qu'il était sur son terrain de recherche pour le doctorat qu'il réalisait dans une université de Grande-Bretagne.*

*«... donc tu entres sur ton terrain en mentant aux autorités israéliennes ?*

- Oui, je sais que c'est problématique, mais je n'ai pas trouvé d'autres options dans l'immédiat.*
- Mais c'est quand même un peu étonnant, tu ne crois pas ?*
- Oui, je suis d'accord, mais tous :tes les autres chercheur·es que j'ai pu rencontrer en Israël et Palestine font la même chose. Il semble que l'on n'ait pas tellement le choix.*
- Cela pose de réelles questions éthiques, est-ce que tu comprends cela ?*
- Bien sûr, mais je ne suis pas la seule à fonctionner comme ça au sein de notre institution, d'autres collègues font de même pour accéder à leurs terrains. Est-ce qu'il ne s'agirait pas là d'une question collective ?*
- Ce sont d'autres contextes, ils n'ont pas forcément le choix. Dans ton cas, tu pourrais probablement faire autrement...*
- Probablement ? C'est-à-dire ? Est-ce que tu aurais des pistes ?*
- Je n'ai pas de pistes à proprement parler, mais tu comprends bien qu'il y a un enjeu de responsabilité pour moi et pour l'Université. Je me suis informé, et si tu continues tes recherches en utilisant un visa touriste, tu ne seras pas couverte par les assurances du travail de l'Université en cas de problème, tu seras considérée comme étant en congés. Je veux simplement que ce soit bien clair. Est-ce que c'est bien compris ?»*

*Je sors de son bureau, retourne dans le mien et note dans mon carnet de recherche : « ligne franchie dans le fait que je mens sur mon permis de recherche, sur mon visa. »*

Chercher des solutions qui me permettraient de passer du statut de touriste à celui de chercheure me revenait. L'unique option qui s'ouvrait à moi aurait été d'obtenir une affiliation dans une université israélienne afin de pouvoir prétendre au statut d'étudiante. Cependant, par choix politique de soutenir

la campagne de boycott académique, je me suis détournée de cette option. Pour moi, ce choix était guidé par la volonté de trouver une éthique de travail dans ce contexte colonial, ce que j'expliquerai dans la partie suivante.

Ces questions auraient pu donner lieu à l'ouverture de débats sur nos positionnements de chercheur:es, sur la déontologie et la réflexivité, afin de contribuer à former une éthique de la recherche. À l'instar d'une étude sur les terrains « empêchés » ou « entravés », dont l'une des recommandations est d'adapter le soutien institutionnel à ces cas particuliers (Al-lés et al., 2024). Cela aurait pu devenir une volonté sincère de m'apporter du soutien et une forme de protection institutionnelle pour entreprendre un travail de terrain pouvant être arbitrairement suspendu. Or, le fait que les assurances du travail puissent ne pas me couvrir en cas de besoin est la seule information qui m'a été transmise.

À l'époque déjà, cet élément semblait avoir une importance particulière en lien avec l'espace étudié, puisque ces discussions n'ont pas eu lieu avec d'autres collègues, travaillant pourtant parfois dans des contextes de guerre ouverte. Certain:es liront dans le silence et l'absence d'action qui ont suivi cette discussion une ouverture permettant la réalisation de mon travail. Cette interprétation révèle en creux le présupposé selon lequel ce travail n'aurait pu se faire si une discussion officielle autour de ses conditions de réalisation avait été entreprise au sein de l'institution, ce qui représente *in fine* un aveu d'échec. Compte tenu des rapports de pouvoir en présence lors de cet entretien, du fait qu'il n'a été suivi d'aucune mesure d'accompagnement à ma démarche de recherche, et de l'itération de ce type de conversations, une autre lecture est possible. On peut en effet y voir une tentative d'intimidation visant à empêcher le travail scientifique, dès lors qu'il se déploie dans les Territoires palestiniens occupés. L'argumentaire s'appuyait sur une défense aveugle de l'État israélien, que son caractère démocratique aurait exempté de tout soupçon; une défense qui s'inscrit dans la continuité structurelle de la colonialité occidentale.

#### 4 « Boycott académique » : le pouvoir des mots

*E-mail du 4 juillet 2019 : Salut Clémence, [...] je t'écris car je suis en train d'organiser un cycle de conférence sur la question de l'engagement dans la production de la connaissance. J'ai pensé à toi pour intervenir, est-ce que cela t'intéresserait ? Si c'est le cas, donne-moi tes disponibilités et envoie-moi une proposition de titre pour ton intervention. Merci d'avance !*

*Réponse du 5 juillet 2019 : Merci beaucoup de ta proposition, ça me touche que tu aies pensé à moi. La question de l'engagement est justement quelque chose que j'ai thématisé dans mon mémoire de thèse, j'y consacre un chapitre. Je te propose ce titre : « La question du boycott académique de l'État d'Israël. »*

*Réponse du 7 juillet 2019 : C'est très gentil d'avoir accepté, nous t'écouterons avec grand plaisir. Pour ce qui est du titre que tu as proposé, peut-être pourrais-tu plutôt centrer ton intervention sur ton expérience de chercheure ?*

*Réponse du 9 juillet 2019 : J'ai retravaillé une proposition, voici ce qui me semble pouvoir faire sens : « Le boycott universitaire et culturel de l'État d'Israël : qu'est-ce que c'est ? Réflexions sur un positionnement de chercheure. »*

*Réponse du 9 juillet 2019 : Je suis un peu embêté, mais c'est un programme de conférence qui a plusieurs audiences, nos étudiant:es de Master, les membres de l'institution, mais aussi le grand public, puisque c'est un programme ouvert qui est une forme de vitrine. Je crains que les mots que tu emploies ne soient mal perçus, est-ce que tu ne pourrais pas retirer le mot « boycott » pour recentrer plus spécifiquement sur ton expérience de chercheure au sein de cet espace ?*

*Les échanges de mail se poursuivent, je ne retirerai pas le mot « boycott » que l'on me demande d'effacer des différents titres proposés, la conférence ne sera jamais agendée.*

La décision de ne pas être affiliée à une université israélienne est basée sur deux dimensions : pragmatique et éthique. Si une affiliation aurait pu faciliter mon entrée sur le territoire, elle aurait également pu avoir des conséquences désastreuses sur ma crédibilité auprès de mes interlocuteurs/trices. Cela aurait largement entamé la confiance accordée par ces derniers/ères. En effet, il a été montré, notamment par une universitaire israélienne (Wind, 2024), que les institutions d'enseignement et de recherche en Israël participent à l'entreprise coloniale et de ce fait contreviennent aux droits des Palestiniens:nes. Pour ces raisons, j'ai souhaité conserver la plus grande indépendance possible en n'étant rattachée qu'à des institutions étrangères. C'est là l'une des clefs de mon positionnement éthique : garantir la transparence aux personnes qui participent à la recherche, tout en choisissant mes partenariats académiques.

Dans un deuxième temps, je me suis politisée en tant que chercheure et j'ai adopté un positionnement militant explicitement en faveur du boycott, en conformité avec le point 11 des directives PACBI (*The Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel*) qui proscrit l'inscription d'étudiant:es dans une université israélienne et le point 12 qui préconise le refus de tout financement israélien. Obtenir le statut de chercheure invitée aurait pu me garantir de rester en adéquation avec l'appel au boycott, en ce que l'affiliation n'est alors pas officielle avec l'institution de rattachement, mais trop d'incertitudes résidaient quant à son obtention. Reproduisant le modèle sud-africain à partir de deux appels, une lettre ouverte publiée dans *Le Guardian* en 2002 et un appel international signé par 170 organisations de la société civile palestinienne, l'objectif de la campagne était et reste d'exercer une pression sur le gouvernement israélien. J'ai souscrit à cette action pacifique.

Une fois mon travail de thèse publiquement défendu et validé par mes pairs, il n'a pourtant pas été possible de prendre la parole pour exposer les origines du mouvement d'appel au boycott, rendre compte de mon expérience personnelle et discuter de mon positionnement au sein d'un cycle de conférences publiques organisé par l'une de mes universités de rattachement. C'est l'emploi même du terme de boycott qui a posé problème. Refuser la censure de ce terme a participé à silencier mon travail ainsi que mes réflexions sur la notion d'engagement. Au-delà de la question de savoir si l'on est d'accord ou non avec cette stratégie de résistance pacifique, on peut regretter fortement le fait que le débat autour de cette question<sup>3</sup> n'ait pas pu avoir lieu.

## 5 La frontière de Damoclès : un concept pour penser l'espace académique

*Je suis arrivée à l'entrée du camp avant la tombée de la nuit. Je porte un pantalon noir et un sweat-shirt noir également, manches longues et capuche. J'ai rejoint la petite équipe qui m'a proposé de les accompagner peindre sur les murs du camp cette nuit. Je ne pensais pas attendre si longtemps, les heures s'égrenent au rythme des cigarettes qui se consument. Il est tard et la nuit est déjà bien avancée lorsque j'emboîte leurs pas dans les ruelles du camp pour atteindre le lieu où ils peindront cette nuit-là. Ils prennent leur temps, il sera tard lorsque la fresque sera terminée. Je ne me déplace pas seule dans le camp la nuit, je reste avec eux, jusqu'à la fin. Lorsqu'ils terminent, je sens l'inquiétude monter en voyant l'heure tardive. Nous ferons alors le chemin dans l'autre sens, jusqu'à l'entrée du camp où ils me raccompagnent pour prendre un taxi. C'est sur ce chemin du retour, le corps chargé de nicotine que je prends conscience de la peur qui s'est installée en moi, qui fait battre mon sang dans mes tempes. La portière du taxi se referme, arrive alors le soulagement. En analysant ma propre peur ressentie en sortant du camp, tard dans la nuit, après avoir suivi un groupe de graffeurs palestiniens, j'ai réalisé à quel point cette frontière, qui peut toujours advenir, est dangereuse. Alors que j'étais présente la nuit avec de jeunes hommes au sein du camp, je n'étais plus identifiable en tant qu'étrangère, détentrice d'un passeport européen. Mon corps s'est brièvement fondu dans l'expérience quotidienne qui est la leur. Aucune incursion de l'armée israélienne n'a eu lieu cette nuit-là.*

La question des frontières au sein de l'espace israélo-palestinien est complexe et se décline à différentes échelles. Elle a été étudiée par de nombreux chercheur:es qui ont développé des concepts pour rendre compte de la matrice de contrôle (Halper, 2000), du schème de clôture (Salenson, 2009) ou du régime de séparation (Latte Abdallah et Parizot, 2011) auxquels sont soumis les Palestinien:nes. Ces au-

3. L'emploi d'autres mots jugés problématiques auraient pu faire l'objet de développements similaires.

teur:es ont permis d'avancer dans la compréhension de ce que signifient les expériences palestiniennes des frontières. Ma recherche s'est inscrite à la suite de ces travaux et au croisement des *border studies* et de la géographie des émotions. Le premier champ a élargi l'acception du concept de frontière, pour le penser depuis sa dimension incarnée et mobile (Amilhat Szary et Giraut, 2015). Le deuxième s'est concentré sur une géographie des corps ressentants, en partant de l'expérience des chercheur:es elles/eux-mêmes (Guinard, 2015). C'est par cette dernière entrée que je suis passée pour comprendre les frontières qui traversent les camps de réfugié:es palestinien:nes en Cisjordanie occupée. Cela m'a amenée à travailler sur la peur et à formuler le concept de « frontière de Damoclès » pour rendre compte de ce qui se joue dans ce contexte où la violence est « suspendue » (Latte Abdallah, 2021). Par extension, cette notion peut être appliquée au monde académique et à la partition qui y est opérée entre savoir légitime et illégitime, ce que je vais expliquer ci-dessous.

Le camp de personnes réfugiées palestiniennes de Dheisheh est situé dans la zone A, placée sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Néanmoins, « *the Israeli security forces (ISF) still conduct frequent incursions and arrest inside the camp* »<sup>4</sup>. Ces incursions illégales et récurrentes visent l'arrestation de Palestinien:nes. Selon les recherches, un tiers de la population palestinienne est allée en prison (Latte Abdallah, 2014) et 40 % si l'on considère seulement les hommes. Les emprisonnements se font au nom d'une détention administrative dont les procès ne sont pas toujours instruits. Ces éléments composent la « *toile carcérale* » (Latte Abdallah, 2021). À la potentielle privation de liberté par l'emprisonnement s'ajoute la possibilité de perdre la vie lorsque l'armée israélienne fait usage de la force létale lors de ces raids.

En reprenant une typologie établie des frontières (Foucher, 1989), j'ai avancé que le camp de Dheisheh, comme tous les camps de personnes réfugiées palestiniennes de Cisjordanie, est un « front » qui résulte du non-respect de la ligne frontalière par l'armée israélienne. L'omniprésence des forces militaires dans l'espace de la frontière permet de définir les camps comme tel. Cependant, ce terme de front reste limité pour décrire au plus près l'expérience de la frontière que j'ai voulu documenter. En effet, la particularité de ce front est de ne pas être linéaire, ni dans l'espace, ni dans le temps puisqu'il évolue au gré des raids de l'armée israélienne. Cette dernière réouvre le front à chaque moment où elle est présente au sein du camp, il s'agit donc plutôt d'un front « mobile ». Cette formulation n'était toutefois pas pleinement satisfaisante.

4. Cf. fiche profil du camp de Dheisheh de l'UNRWA (L'office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugié:es de Palestine dans le Proche-Orient) : [https://www.unrwa.org/sites/default/files/dheisheh\\_refugee\\_camp.pdf](https://www.unrwa.org/sites/default/files/dheisheh_refugee_camp.pdf) (la date du dernier accès : 9 avril 2025).

C'est la raison pour laquelle j'ai forgé la notion de frontière de Damoclès. Établir que les camps de personnes réfugiées palestiniennes en Cisjordanie doivent être considérés comme des fronts (Foucher, 1989) signifie que la violence de la frontière fait partie du quotidien. Parler de frontière de Damoclès permet de rendre compte du caractère à la fois extrêmement dangereux et de la temporalité particulière, inscrite dans le quotidien, de l'expérience de frontière. En effet, celle-ci constraint les corps puisqu'il s'agit de potentielles privations de liberté de mouvement (par arrestation ou emprisonnement) et, dans les cas les plus graves, de la possibilité de perdre la vie. Ainsi, la notion de frontière de Damoclès décrit à la fois la latence et la violence de la frontière à laquelle les Palestiniens sont soumis :es.

Si on fait un pas de côté, en tant que membre de la communauté académique, on ne risque pas sa vie en travaillant sur la Palestine. Cependant, la notion de frontière de Damoclès reste opérante pour comprendre les contraintes qui pèsent sur les chercheur :es qui travaillent au sein de cet espace. Dès l'entrée sur le terrain, la notion de frontière de Damoclès rend compte du fait que cet accès peut être restreint à tout moment en fonction de l'arbitraire des contrôles de sécurité. De surcroît, le potentiel retrait du soutien des institutions au sein desquelles le travail est réalisé constitue une menace latente. Cela place les chercheur :es en potentiel porte-à-faux incessant avec leur environnement de travail et leur institution. En effet, les chercheur :es doivent faire face à une suspicion généralisée, aboutissant à la mise au silence voire à la censure de leurs travaux comme cela a été montré dans cet article.

La frontière de Damoclès devient alors une notion opérante pour rendre compte de la ligne tracée entre des savoirs et des postures de chercheur :es, ainsi que la façon dont ils sont rendus légitimes ou illégitimes. Elle permet de rendre compte non seulement du resserrement de l'espace académique, mais également de l'atmosphère qui y règne, fondée sur la crainte permanente et sans cesse renouvelée dès lors que le travail qui y est mené est perçu comme en décalage avec les canons de production de la connaissance, seuls à être réputés neutres, quand bien même il n'est plus à démontrer qu'ils sont au service de la perpétuation des normes établies, et par-là même de formes de domination (Borghi, 2021). Ce constat semble être redoublé par les mécanismes de précarisation des personnel :les de recherche qui renforcent la structure hiérarchique pyramidale et participent au bâillonnement des voix et des méthodes alternatives et politiquement engagés, qui peinent en retour à trouver des espaces de discussion ouverts et bienveillants.

## 6 Conclusion

À travers ce retour d'expérience, j'ai souhaité circonscrire une partie de l'espace académique en le questionnant. Partant d'une recherche sur les frontières, comprises comme mobiles et incarnées, cette réflexion aboutit à mettre en lumière

les contours d'un espace qui se construit à partir de lignes de force et selon des rapports de pouvoir qui restent imperméables à l'auto-critique. Sans que cela puisse faire l'objet d'un débat, certains termes sont bannis de facto de l'espace académique, et ce procédé avait cours bien avant la liste établie par l'administration Trump. Le présent article montre de quelle manière la mise au ban de certains termes, sujets ou thématiques, jugés problématiques ou pointés comme illégitimes, s'opère sans même qu'il ne puisse y avoir un débat autour de leur utilisation.

Cet article, qui comporte une dimension narrative permettant de rendre compte des échanges qui se sont déroulés sur plusieurs années entre moi, mes collègues et l'institution, vise ainsi à montrer la systématicité avec laquelle le silence est imposé. À l'échelle individuelle, les personnes qui participent de l'invisibilisation des recherches sur la Palestine ne sont pas nécessairement explicitement prosionistes. Néanmoins, la volonté de certain :es collègues de ne pas s'attirer d'ennui en s'associant à mes prises de position atteste d'un climat de peur généralisé qui impose une chappe de silence. Derrière la défense inconditionnelle de l'État d'Israël se maintient un contexte structurel qui fait des universités européennes et américaines des espaces de perpétuation de formes de la colonialité occidentale. Les outils utilisés, comme l'adoption d'un positionnement éthique et pacifique à travers le choix de respecter l'appel au boycott académique ont été, à de nombreuses reprises, perçus et pointés comme illégitimes. On est en droit de se demander : quels moyens d'actions nous restent-t-ils une fois que ce constat est dressé ? Comment ne pas y voir l'expression d'un rapport de force et la perpétuation d'une forme de domination ? Ainsi, il est jugé neutre de ne pas troubler l'ordre établi, même lorsque celui-ci consiste à maintenir un soutien indéfectible envers l'État d'Israël. Le fait qu'aucune critique ne puisse être formulée aurait depuis longtemps dû alerter sur les politiques coloniales et aujourd'hui génocidaires de l'État d'Israël, qu'il appartiendra aussi à celles et ceux qui se sont pensé :es neutre de justifier.

Cependant, nous sommes plusieurs à nous être interrogé :es et à avoir tenté de comprendre comment les conditions cognitives, morales et politiques ont pu être réunies pour donner champ libre aux massacres (Fassin, 2024). Face aux événements dévastateurs de la guerre à Gaza, un comité de personnes travaillant à Sorbonne Université a mis en place un cycle de conférence intitulé « *it's better to speak* ». Les scientifiques face à Gaza », initiative également réalisée dans plusieurs autres institutions. Il faut du courage pour prendre la parole dans des temps aussi sombres, quand les mots nous manquent pour décrire la réalité que l'on perçoit, pour défendre nos positions et nos travaux dont le travail de sape s'inscrit dans un temps long. Ce présent article, en forme de retour d'expérience, espère apporter une contribution aux réflexions sur ce qui nous empêche collectivement d'avancer vers plus de débat et de discussion. Il s'agit de ne pas accepter de se faire et de continuer à combattre le silence lorsqu'il

nous est imposé pour que s'ouvrent des espaces académiques renouvelés, qui soient le reflet d'une pensée critique honnête, nécessairement située, toujours à déconstruire et forcément plurielle.

L'ouverture de ces espaces de discussion et de débat, même s'ils sont attaqués et demandent du courage pour être défendus et pérennisés, témoigne d'un élan de solidarité qui mérite d'être souligné. Espérons que les pistes qu'ils aident à baliser permettront la survenue d'espaces académiques plus horizontaux et bienveillants.

**Disponibilité des données.** Les données sur lesquelles se basent cet article sont explicitées dans l'introduction et se réfèrent au travail de thèse, dont il est indiqué qu'il est publié.

**Intérêts concurrents.** Les auteurs déclarent qu'ils n'ont aucun conflit d'intérêts.

**Clause de non-responsabilité.** Copernicus Publications restent neutres quant à toute réclamation juridique relative aux cartes publiées, aux affiliations institutionnelles ou à la terminologie géographique. Le choix des toponymes relève de la responsabilité des auteurs. Les opinions exprimées dans le texte sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'éditeur.

**Remerciements.** Je souhaite remercier ici les collègues, ami :es et proches qui ont accepté de relire les premières versions de cet article et qui m'ont encouragée à poursuivre. Ce texte a également bénéficié de nombreux et précieux apports des directeurs de publication et des reviewers, que je remercie également ici pour leur soutien.

**Contrôle par les pairs.** Cet article a été édité par René Véron et évalué par deux expert :e :s dans le cadre d'une double évaluation à l'aveugle.

## Références

- Abu Laban, T. et Lehec, C. : *Filming Palestinian Graffiti, Engaging Science : Sharing Power and Authority on Knowledge Production*, dans : *De/Colonising Palestine : Contemporary Debates*, édité par : Bocco, R. et Saïd, I., Graduate Institute Publications, 433–453, <https://doi.org/10.4000/13zn2>, 2025.
- Allès, D., Aubry, A., Perrodin, L., et Pundziute-Gallois, E. : Recherche, formation et expertise sur des terrains « empêchés » ou « entravés » : enquête auprès des chercheurs en études aréales (Version 1) [Data set], NAKALA [data set], <https://doi.org/10.34847/NKL.D2DBUAYM>, 2024.
- Amilhat Szary, A.-L. et Giraut, F. : *Borderities : The politics of contemporary mobile borders*, dans : *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*, Springer, 308 pp., <https://doi.org/10.1057/9781137468857>, 2015.
- Borghi, R. : *Décolonialité & Privilège, Devenir complice*, Éditions Daronnes, 288 pp., ISBN 978-2-492312-00-7, 2021.
- Calbérac, Y. : *Terrains de géographes, géographes de terrain : Communauté et imaginaire disciplinaires au miroir des pratiques de terrain des géographes français du XXe siècle*. Thèse de docteurat, Université Lyon 2, <https://theses.hal.science/tel-00551481v2> (la date du dernier accès : 19 décembre 2025), 2010.
- Fassin, D. : *Une étrange défaite. Sur le consentement à l'écrasement de Gaza*, Editions La Découverte, 198 pp., ISBN 9782348085369, 2024.
- Foucher, M. : *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Fayard, ISBN 2213026335, 1989.
- Guinard, P. : *De la peur et du géographe à Johannesburg (Afrique du Sud) : Retour sur des expériences de terrain et propositions pour une géographie des émotions*, *Géographie et Cultures*, 93–94, 277–301, <https://doi.org/10.4000/gc.4013>, 2015.
- Halper, J. : *The 94 Percent Solution : A Matrix of Control*, Middle East Report, 216, 14–19, <https://doi.org/10.2307/1520209>, 2000.
- Labussière, O. et Aldhuy, J. : *Le terrain ? C'est ce qui résiste. Réflexion sur la portée cognitive de l'expérience sensible en géographie*, *Annales de Géographie*, 687–688, 583, <https://doi.org/10.3917/ag.687.0583>, 2012.
- Latte Abdallah, S. : *Entre dedans et dehors : Vécus parentaux des détenus politiques palestiniens en Israël*, dans : Vol. XI, Champ pénal/Penal field, <https://doi.org/10.4000/champenal.8736>, 2014.
- Latte Abdallah, S. : *La toile carcérale. Une histoire de l'enfermement en Palestine*, Bayard Éditions, 496 pp., ISBN 9782227499294, 2021.
- Latte Abdallah, S. et Parizot, C. : *A l'ombre du Mur : Comprendre le régime d'occupation israélien*, Actes Sud MMSH, 344 pp., ISBN 978-2-7427-9535-2, 2011.
- Lehec, C. : *Une géographie expérimentale de l'art aux frontières Filmer les graffitis du camp de réfugiés palestiniens de Dheisheh*, Université de Genève et Université Grenoble Alpes, 381 pp., <https://doi.org/10.13097/archive-ouverte/unige:124307>, 2019.
- Lehec, C. : *Sur les murs de Palestine. Filmer les graffitis aux frontières de Dheisheh*, Metis Presse, 224 pp., ISBN 978-2-940563-79-1, 2020.
- Lehec, C. et Abu Laban, T. : *Les murs de Dheisheh*, Vimeo, <https://vimeo.com/507430566> (la date du dernier accès : 19 décembre 2025), 2019.
- Massad, J. : *The «Post-Colonial» Colony : Time, Space, and Bodies in Palestine/Israel*, dans : *The Pre-occupation of Postcolonial Studies*, édité par : Afzal-Kahn, F. et Seshadri-Crooks, K., Duke UP, Durham, NC, ISBN 978-0-8223-2521-5, 2000.
- Romani, V. : *Faire des sciences sociales en Palestine Oppression militaire et mondialisation académique*, Karthala-Iremam, ISBN 9782811114039, 2016.
- Salenson, I. : *Le schème de la clôture en Israël-Palestine, Espace Géographique*, 38, 207–221, <https://doi.org/10.3917/eg.383.0207>, 2009.

- Venayre, S. : *Journal de route*, dans : *Histoires de frontières Une enquête sud-africaine*, Manuella Editions, ISBN 978-2-917217-89-4, 2017.
- Volvey, A. : *Transitionnelles géographies : Sur le terrain de la créativité artistique et scientifique*, Habilitation à diriger des recherches, Université Lumière – Lyon II, <https://theses.hal.science/tel-00803871/> (la date du dernier accès : 19 décembre 2025), 2012.
- Wind, M. : *Towers of ivory and steel : How Israeli universities deny Palestinian freedom*, Verso Books, ISBN 9781804291740, 2024.